



CONDITIONS GÉNÉRALES : ÉCOLE SUISSE DE SKI VERBIER

1) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales régissent les prestations proposées par l'École Suisse de Ski de Verbier (ESSV).

Elles s'appliquent aux réservations effectuées auprès de l'ESSV, notamment pour les cours privés, les cours collectifs et les autres activités proposées par l'école, sauf dispositions spécifiques communiquées lors de la réservation.

Elles font partie intégrante du contrat conclu entre le client et l'ESSV. En effectuant une réservation, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. Les conditions applicables sont celles en vigueur au moment de la réservation.

Pour toute question concernant une réservation, l'ESSV peut être contactée aux coordonnées suivantes :

École Suisse de Ski de Verbier
Rue de Médran 41
1936 Verbier, Suisse
Tél. : +41 27 775 33 63
E-mail : info@essverbier.ch
Site Internet : www.essverbier.ch

2) CONFIRMATION DE RÉSERVATION

La réservation est confirmée par l'envoi d'un email de confirmation par l'ESSV. Le client est invité à vérifier les informations figurant dans cette confirmation et à signaler sans délai toute erreur ou omission.

3) SKI PASS ET ÉQUIPEMENTS

Le forfait de ski et les équipements ne sont pas compris dans le prix des cours. Les ski-pass sont à retirer aux caisses de Tél Verbier ou sur le site <http://www.v4v.ch/>. Chaque participant doit disposer d'un équipement adapté à l'activité réservée. L'élève est seul responsable de son équipement (skis, chaussures, tenue, casque, lunettes, crème solaire).

4) PAIEMENT DES COURS

Le paiement peut être effectué en totalité lors de la réservation ou, lorsque cela est proposé par l'ESSV, au moyen d'un acompte. Dans ce dernier cas, le solde doit être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la prestation.

Pour toute réservation effectuée moins de 7 jours avant le début de la prestation, la totalité du montant doit être réglée au moment de la réservation.



5) MODIFICATION OU ANNULATION DE RÉSERVATION

a) Annulation à l'initiative du client

Toute annulation à l'initiative du client doit être communiquée à l'ESSV par écrit. Les frais d'annulation sont calculés sur le montant de la prestation annulée, selon les délais suivants :

- 7 jours ou plus avant le début de la prestation : aucuns frais d'annulation.
- Moins de 7 jours et 48 heures ou plus avant le début de la prestation : 50 % du montant de la prestation annulée.
- Moins de 48 heures avant le début de la prestation : 100 % du montant de la prestation annulée.

Les délais sont calculés en fonction de l'heure de début de la prestation indiquée dans la confirmation de réservation.

b) Absence du participant

En cas d'absence à une prestation réservée sans annulation préalable dans les délais prévus ci-dessus, le montant total reste dû et aucun remboursement ne sera accordé.

c) Conditions météorologiques :

Les cours sont maintenus lorsque les conditions météorologiques et les conditions de sécurité permettent à l'ESSV d'assurer la prestation.

Si les conditions ne permettent pas d'assurer la prestation en toute sécurité, l'ESSV informe le client des solutions possibles conformément aux présentes conditions générales.

d) Annulation ou impossibilité d'exécution à l'initiative de l'ESSV

Lorsque l'ESSV annule une prestation ou ne peut pas l'assurer, elle informe le client et lui propose, selon les circonstances, une solution de remplacement ou le remboursement de la prestation non fournie.

e) Fermeture du domaine skiable

En cas de fermeture des installations ou de réduction des horaires d'ouverture pour des raisons indépendantes de la volonté des sociétés exploitantes (notamment risques naturels, conditions météorologiques ou pandémies), l'ESSV applique le même principe de non-remboursement que celui prévu dans les conditions générales de Téléverbier.

Toutefois, en cas de fermeture complète du domaine skiable, l'ESSV rembourse intégralement les leçons concernées. Au sens des présentes conditions, une fermeture complète est définie comme le fonctionnement de moins de cinq installations de remontées mécaniques durant toute la journée, sur l'ensemble des secteurs de Verbier, Savoleyres et Bruson réunis.

f) Réservations hors du système de réservation de l'ESSV

Les prestations réservées et payées directement auprès d'un moniteur, en dehors du système de réservation de l'ESSV, relèvent de l'accord conclu avec ce moniteur. Le client doit s'adresser directement au moniteur concerné pour toute demande d'annulation ou de remboursement.



6) CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX COURS COLLECTIFS

a) Durée et horaires

La durée et les horaires des cours sont ceux de la formule réservée et figurent dans la confirmation de réservation. Le temps de cours comprend les déplacements nécessaires à l'activité ainsi que les éventuelles attentes aux remontées mécaniques. Le moniteur n'est pas tenu d'attendre les participants en retard. Le temps perdu en raison du retard d'un participant n'est pas récupérable.

b) Constitution et adaptation des groupes

Les cours collectifs sont organisés en groupes dont l'effectif maximal dépend de la formule et du niveau de ski concerné. Afin de garantir un enseignement adapté, l'ESSV peut ajuster la composition des groupes en fonction du niveau, de la progression des participants et du nombre d'inscriptions.

c) Nombre insuffisant de participants

Lorsque le nombre minimum de quatre participants requis pour assurer un cours collectif n'est pas atteint, l'ESSV peut proposer un regroupement avec un autre groupe, une adaptation des horaires ou de la durée du cours, ou une autre solution appropriée. Toute modification substantielle de la prestation est communiquée au client, avec les éventuelles conséquences sur le prix ou les possibilités de remboursement.

d) Niveau de ski

Le participant est tenu de choisir un cours correspondant à son niveau de ski réel. Si le niveau annoncé ne correspond pas aux compétences constatées, l'ESSV peut proposer un changement de groupe ou une solution mieux adaptée, sous réserve des places disponibles.

7) CONDITIONS APPLICABLES À TOUS LES COURS

a) Sécurité et responsabilité

La pratique des sports de neige comporte des risques inhérents. Le moniteur met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un encadrement adapté à l'activité et au niveau des participants. Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité données par le moniteur, les règles de conduite applicables sur les pistes ainsi que les instructions des exploitants des remontées mécaniques.

Le moniteur peut exclure d'un cours tout participant dont le comportement met en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui.

b) Langue d'enseignement

L'enseignement des cours collectifs est garanti en français. Pour les cours privés, la langue souhaitée est proposée sous réserve de disponibilité.



c) Prise en charge des enfants

Les parents ou représentants légaux doivent communiquer un numéro de téléphone auquel ils restent joignables pendant toute la durée du cours et signaler toute information nécessaire à la sécurité et à l'encadrement de l'enfant, notamment une allergie, un problème de santé ou un besoin particulier. Les parents ou accompagnants doivent récupérer l'enfant à l'heure et au lieu de rendez-vous convenus. En cas de retard, ils doivent en informer l'ESSV dès que possible et suivre les instructions communiquées par celle-ci.

d) Assurance accident/maladie

Chaque participant est tenu de disposer d'une couverture d'assurance adaptée à son séjour et à l'activité réservée, notamment en matière d'accidents et de frais médicaux. L'ESSV recommande à chaque participant de vérifier sa couverture auprès de son assureur avant le début de l'activité. Télérverbier propose deux assurances complémentaires de Redion, Snow Assist et SkiPass Assur, dont les prestations sont présentées sur la page [Télérverbier – Assurances hiver](#). **L'ESSV propose uniquement l'assurance Snow Assist**, qui peut être souscrite lors de la réservation d'un cours.

Les garanties, exclusions et modalités de prise en charge sont définies dans le contrat souscrit et les [conditions générales d'assurance de Redion](#), que le participant est invité à consulter avant toute souscription.

En cas d'accident ou de maladie, le participant doit suivre la procédure de déclaration prévue par son assureur et fournir les justificatifs requis.

Cette assurance ne constitue pas une assurance annulation et ne modifie pas les conditions d'annulation de l'ESSV.

La présente clause ne limite pas les responsabilités légales de l'ESSV.

e) Droit à l'image

Lors des cours et activités, l'ESSV est susceptible de prendre des photographies et des vidéos des participants à des fins de communication et de promotion, notamment pour ses publications, son site internet et ses réseaux sociaux.

En réservant une prestation auprès de l'ESSV, le client accepte que ces images puissent être utilisées et diffusées à ces fins.

Tout participant qui ne souhaite pas que son image soit utilisée doit en informer l'ESSV avant le début de la prestation. Pour les participants mineurs, cette opposition peut être communiquée par leurs parents ou représentants légaux.

8) PROTECTION DES DONNÉES

L'ESSV s'engage à traiter avec respect et sécurité les données personnelles des acheteurs et à respecter les conditions sur la protection des données.

Ces données sont traitées conformément à la législation suisse sur la protection des données. Elles ne sont communiquées à des tiers que dans la mesure nécessaire à l'exécution de la prestation ou lorsque la loi l'exige. Pour toute demande relative à ses données, le client peut contacter l'ESSV aux coordonnées indiquées ci-dessus.



9) DISPOSITIONS FINALES

L'ESSV se réserve le droit de modifier les présentes CG à tout moment. Les modifications sont communiquées sur le site Internet et entrent en vigueur au moment de leur mise en ligne.

Seul le droit suisse est applicable aux présentes CG et aux litiges éventuels résultant ou liés à la relation entre l'ESSV et le client.